



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Demande de PASSERELLE

### Fin d'année scolaire

### Rentrée 2018

### PROCÉDURE 7

de 2<sup>ème</sup> année de CAPvers 1<sup>ère</sup> professionnelle de spécialité en cohérence avec le CAP

#### Identification de l'élève

NOM : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : ...../...../.....  Fille  Garçon N° INE : .....

NOM(S), prénom(s) du(es) représentant(s) légal(aux) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... N° de téléphone : .....

Classe suivie en 2017-2018 (intitulé complet) : .....

Établissement fréquenté en 2017-2018 : .....

#### Demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur

 1<sup>ère</sup> professionnelle

Spécialité (intitulé complet) : .....

**Les candidats issus de 2<sup>ème</sup> année de CAP demandent les bacs professionnels auxquels leurs CAP sont en cohérence.**

Établissement demandé : .....

Si un « stage passerelle » est préconisé par l'établissement, la famille s'engage à faire suivre ce stage au jeune. A défaut, il ne pourrait pas bénéficier de la « passerelle » :  OUI  NON

**L'affectation n'est pas garantie. Elle est réalisée sur les places vacantes.****Joindre les copies des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année scolaire en cours.**

Date Signature de l'élève Signature du(es) représentant(s) légal(aux)

Date :  
Signature de l'élève Signature du représentant légal 1 Signature du représentant légal 2

### Projet personnel de l'élève (à compléter par l'élève)

Indiquez ici :

- ⇒ Ce qui motive le choix de la formation et de la spécialité demandée
- ⇒ Projet de l'élève

.....

.....

.....

.....

### Partie à remplir par le Psychologue de l'Éducation Nationale

L'avis circonstancié du Psy EN s'appuie sur la pertinence du projet, la motivation du candidat, le niveau scolaire, la faisabilité matérielle.

Avis circonstancié après entretien - conseil avec le candidat :

.....

.....

.....

Nom du Psy EN :

CIO :

Date :

Signature :

*Cachet du CIO*

## Avis de l'équipe éducative de l'établissement d'origine

Classe suivie en 2017-2018 (intitulé complet) : .....

Avis \* sur le projet de l'élève

Préconisations pédagogiques pour préparer l'adaptation dans la classe demandée

Date :

Signature du professeur principal de la classe d'origine :

*Cachet de l'établissement*

## Avis du chef de l'établissement d'origine

Avis très favorable

Avis favorable

Sans opposition

Avis défavorable \*



Positionnement à réaliser après l'admission dans la formation si la passerelle fait référence à un « feu orange » dans le tableau de correspondances BAC PRO-CAP

Observations et stage préconisé, le cas échéant :

Date :

Signature du chef de l'établissement d'origine  
ou de son représentant :

*Cachet de l'établissement*

**\* Le cas échéant, l'avis défavorable sera dûment motivé ci-dessus**

## DEMANDE D'AFFECTATION A SAISIR DANS AFFELNET

### PASSERELLE VERS LA 1<sup>ÈRE</sup> PROFESSIONNELLE

Spécialité de 1 <sup>ère</sup> Pro demandée par la famille, ayant reçu un avis « très favorable » ou « favorable » ou « sans opposition »	Établissement demandé et stage (le cas échéant)	Régime Int/DP/Ext	Code vœu (réservé à l'établissement)

Date

Signature de l'élève

Signature du(es) représentant(s) légal(aux)

### AFFECTATION en fin d'année scolaire (AFFELNET)

**Le 25 mai au plus tard, les établissements d'origine transmettront les listes des « avis passerelles » au SAIO**

**secretariat.dsaio@ac-reunion.fr**

**Du 28 mai au 15 juin (12h00) :** saisie de 2 vœux maximum de 1<sup>ère</sup> Pro autorisés par l'établissement d'origine dans AFFELNET pour un élève si l'avis n'est pas défavorable.

Les avis « très favorable », « favorable » ou « sans opposition » de l'établissement d'origine sur la passerelle demandée seront saisis dans l'application AFFELNET en établissement.

**L'affectation en classe de 1<sup>ère</sup> professionnelle des élèves issus de 2<sup>ème</sup> année de CAP (procédure 7) reste subordonnée à l'obtention du diplôme de niveau V.**

L'affectation au titre d'une passerelle est dépendante des places restées vacantes après affectation des élèves de 2<sup>nde</sup> professionnelle qui sont prioritaires.

**Dans le cadre des Passerelles, les notifications d'affectation sont obligatoires pour l'inscription à l'examen. Elles doivent être conservées dans les dossiers des élèves par les établissements d'accueil.**

### Affectation par le Recteur

L'élève .....

Est autorisé(e) à poursuivre sa formation en .....

Établissement : .....